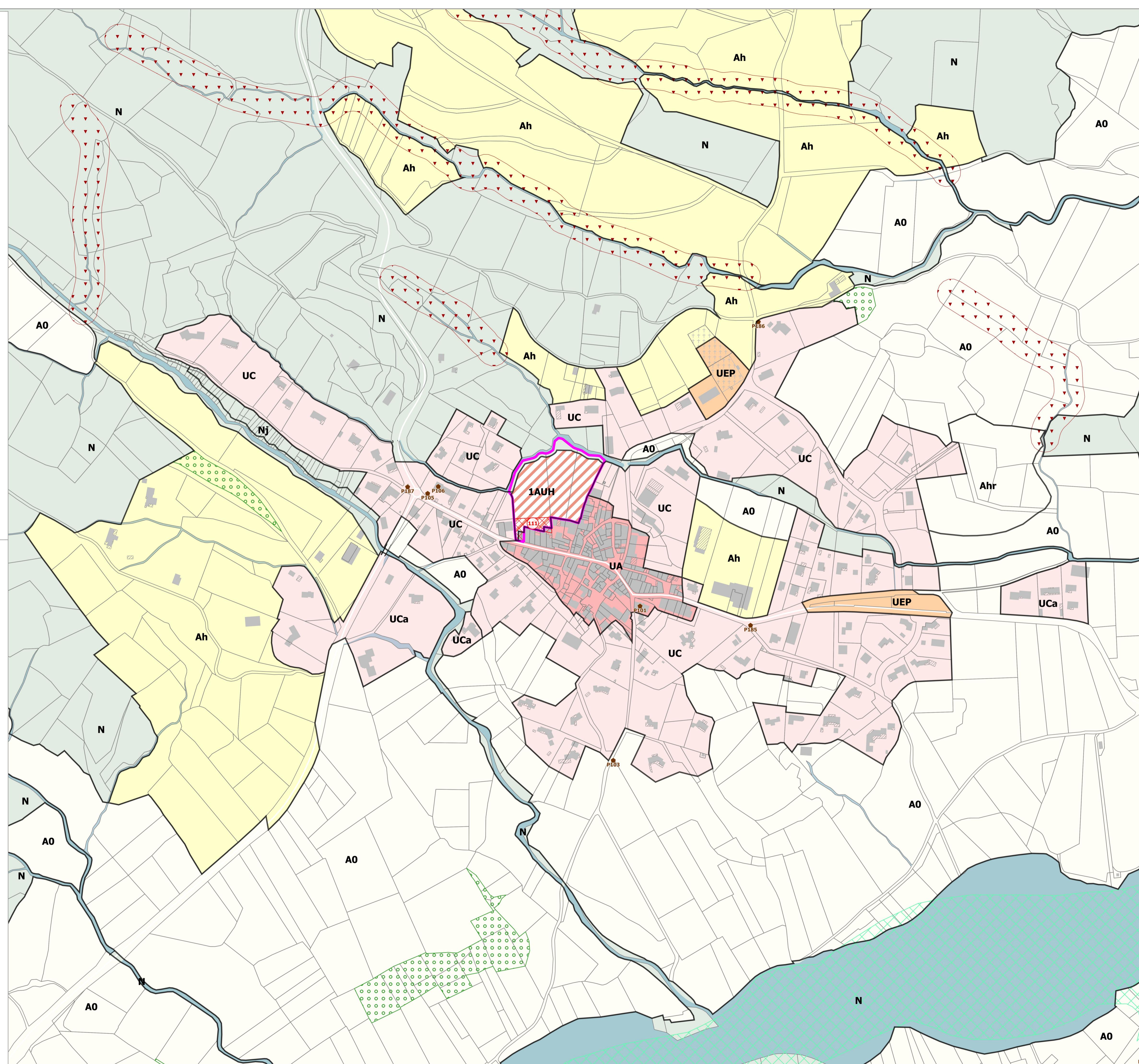


## LÉGENDE

Zones urbaines :	
Zone urbaine à dominante résidentielle	Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat
Zone urbaine à vocation d'activités économiques	Zone à urbaniser ouverte à vocation d'équipements publics
Zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
Zone urbaine à destination d'équipements publics	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activités économiques
Zones agricoles et naturelles :	
Zone agricole	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'hébergements touristiques
Zone agricole constructible	Limite de zone
STECAL en zone agricole	
Zone naturelle	
STECAL en zone naturelle	
Prescriptions :	
Espace boisé classé	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-34* (Aire d'alimentation du captage de Fichoux, Périmètre de Protection Rapprochée des captages et risque minier de Pierrefeu)
Emplacement réservé	Secteur de mixité sociale identifié au titre de l'article L.151-15*
Élément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19* pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural	Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
Élément de continuité écologique identifié au titre de l'article L.151-23*	Îlot ou voie de diversité commerciale à protéger ou à développer identifié au titre de l'article L.151-16*
Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11*	Recul de constructions identifié au titre de l'article L.111-6* (75m)
Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-31*	Espace non bâti pour des motifs d'ordre écologique dans la zone urbaine au titre de l'article L.151-23*
Zone concernée par un risque inondation - consulter le plan annexe (Risques naturels) et les servitudes d'utilités publiques (PM1)	Secteur de présomption archéologique
Limite communale	* du code de l'urbanisme
Limite parcellaire	
Bâtiment	



## RÈGLEMENT

### Règlement graphique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Prades-sur-Vernazobre : Village

Échelle : 1/2500ème (au format A1)

